

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2019
A 20 HEURES 00**

Présents : ~~Patrick RODHAIN~~, Sébastien GARNIER, ~~Claude LEFEVRE~~, Marc CARRÉ, Isabelle CHARRON, ~~Roger PIQUET~~, Philippe LAUNAY, Marie-Christine SALIN, Thierry LAURENS, Anick DELÉTANG, Anne REVEL-BERTRAND, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, ~~Eliane JOUBERT~~, ~~Géraldine AUTRIQUE~~, Nicolas GOURMELON, ~~Sonia BONÉ~~, Martial TIREAU, Anne BRINDEAU, ~~Elise ALGRAIN~~, Pierre-Yves FOSSEY, ~~Lydie LE RALLE~~, ~~Emmanuel GAUTHIER~~, ~~Christine CHAMPAGNAT~~, ~~Irène CROCHARD~~, Mathieu LECOURBE, Sylvain LAINÉ, ~~David LECUYER~~, ~~Chantal FARDOIT~~, ~~Cécile BONNARD~~, Laurence LEFÉBURE, Edith GOMES, Muriel BANSARD.

Excusés : Patrick RODHAIN ayant donné procuration à Marc CARRÉ
Roger PIQUET ayant donné procuration à Sébastien GARNIER
Claude LEFEVRE ayant donné procuration à Roger PIQUET (absent)
Irène CROCHARD ayant donné procuration à Michel SURCIN
Sonia BONÉ ayant donné procuration à Isabelle CHARRON
Chantal FARDOIT ayant donné procuration à Philippe LAUNAY
Elise ALGRAIN ayant donné procuration à Anne REVEL-BERTRAND
Eliane JOUBERT
Cécile BONNARD

Absents : Christine CHAMPAGNAT, Géraldine AUTRIQUE, Nicolas GOURMELON, Lydie LE RALLE, Emmanuel GAUTHIER et David LECUYER

Aucune observation n'ayant été formulée quant au compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 12 novembre celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire-adjoint propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Achat de sel : convention constitutive de groupement

Adopté à l'unanimité

1/ Salon des Maires de France - Remboursement de frais de transport

Muriel BANSARD a demandé, lors du dernier conseil, que ses frais de transport liés au Salon des Maires lui soient remboursés.

Après en avoir discuté il est décidé d'accepter le remboursement de ses frais de transport sur présentation des justificatifs. Cette dépense sera imputée au compte 6152 « frais de déplacement » du budget général.

Adopté : (6 abstentions : Muriel BANSARD, Philippe LAUNAY, Isabelle CHARRON, Anne BRINDEAU, Thierry LAURENS et Jean-Marie CHANDEBOIS)

2/ Participation au Noël des enfants de l'école maternelle

Isabelle CHARRON indique aux membres du Conseil municipal que chaque année les enfants de l'école maternelle reçoivent un livre offert par la Coopérative de l'école.

Aussi il est proposé :

- de verser une subvention de 10 € par enfant à la Coopérative, soit un total de 920 € pour 92 élèves, à condition que l'achat soit effectué à la Maison de la Presse de Rémalard
- d'imputer cette dépense au compte 6574899 « autres subventions non affectées » du budget général de l'exercice en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer une convention avec les communes de résidence des enfants afin de demander une participation (Bretoncelles, Cour Maugis sur Huisne, Courgeon, Fontaine Simon, La Madeleine Bouvet, Le Pas Saint l'Homer, Longny les Villages, Moutiers au Perche, Perche en Nocé, Sablons sur Huisne Saint Germain des Grois et Verrières),
- de verser une participation de 10 € par enfant de Rémalard en Perche scolarisé dans une commune membre.

Adopté à l'unanimité

Il est décidé que cette participation soit versée sous forme de subvention comme les associations locales. Un dossier sera adressé à la Coopérative scolaire pour que le montant de la subvention soit fixé au moment du vote du budget.

3/ Aménagement d'une salle de billard : choix des entreprises

Thierry LAURENS présente les offres des entreprises pour l'aménagement d'une salle de billard au-dessus de la salle des fêtes de Dorceau. Il précise que les travaux devront être réalisés pour la fin mars 2020.

Lots	Entreprise	Montant TTC	Délai respecté
Isolation	ADISA	35 922,00 €	Oui
	Chartier	28 139,20 €	Non
	Béatrix	33 763,05 €	Oui
	Noury	19 159,64 €	Oui
	Avenue de la Déco	30 488,77 €	Oui
Maçonnerie	ADISA	2 892,00 €	Oui
	Noury	5 056,62 €	Oui
Electricité	Tireau-Pitel	9 115,13 €	Oui
	Perche électricité	10 845,91 €	Oui

Aussi, après en avoir pris connaissance, il est décidé :

- de retenir les offres des entreprises suivantes :
 - ◆ Isolation : Entreprise Fabien NOURY pour un montant de 19 159,64 € TTC,
 - ◆ Maçonnerie : Entreprise Fabien NOURY pour un montant de 5 056,62 € TTC,
 - ◆ Electricité : Entreprise TIREAU-PITEL pour un montant de 9 115,13 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les devis relatifs à ces travaux,
- d'imputer ces dépenses au compte 21318 inventaire n° : DOR2006004 « Travaux salle de billard » du budget général.

Adopté (Martial TIREAU ne prend pas part au vote)

Muriel BANSARD indique qu'il faudrait informer les entreprises locales lors des appels d'offres.

4/ Achat de sel : convention constitutive de groupement

Philippe LAUNAY informe l'assemblée que pour la mise en place d'un groupement de commande de sel de viabilisation hivernale, il convient de signer une convention entre la commune et la CDC Cœur du Perche. La commune participe à hauteur de 50% des frais.

Après en avoir pris connaissance, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ladite convention d'une durée d'un an renouvelable tacitement par période d'un an jusqu'à dénonciation de l'une des parties.

Adopté à l'unanimité

Jean-Marie CHANDEBOIS rappelle qu'une palette de sel est toujours stockée chez lui.

Communications et questions diverses

- Remerciements décès Marcelle BIGEAULT
- Remerciements Judo Jujitsu Rémalard
- Repas de fin d'année : jeudi 19 décembre, à 19 heures
- Marché de Noël : samedi 21 et dimanche 22 décembre
- Médiathèque : les marchés et les ordres de service ont été signés. Les travaux débuteront dans la semaine du 6 au 10 janvier 2020. Les réunions de chantier auront lieu le vendredi à 9h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 16.